

# LORRAINE GYMNASTIQUE LUNEVILLE

Complexe sportif Charles BERTE - Avenue Caumont la Force - 54300 LUNEVILLE  
☎ 03.83.72.25.93 - gymnastiquelorraine@orange.fr - [www.lorrainegym-luneville.fr](http://www.lorrainegym-luneville.fr)



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR



### 1. Inscriptions :

Toute personne présente dans les salles durant les horaires réservés à la LORRAINE GYM LUNEVILLE devra obligatoirement être membre inscrite de l'association sur l'année sportive en cours.

Les inscriptions aux activités se font au complexe sportif Charles Berte. Les documents d'inscription sont en ligne sur le site du club.

Afin de renseigner au mieux et de guider nos membres dans cette démarche d'inscription, plusieurs permanences seront mises en place selon un calendrier publié sur le site internet.

La remise d'un questionnaire de santé ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique est obligatoire à l'inscription, et surtout avant la 1ère séance de pratique, est impérative. Sans la remise de ce document, la pratique sera interdite.

En cas de changement de club, la remise d'un formulaire de mutation édité par la FFGym est obligatoire.

### 2. Cotisation:

Pour tous les membres, le paiement de la cotisation à l'association est obligatoire. Son montant est fixé chaque année par le comité directeur.

La cotisation aux activités est définitive 15 jours calendaires après le début de la première séance. Elle n'est pas remboursable, ni PARTIELLEMENT, ni TOTALEMENT.

Le paiement de toutes ces cotisations peut s'effectuer de diverses manières (Voir moyens de paiement du site internet)

### 3. Séances d'essai:

Les séances d'essai sont proposées au nombre de 2 consécutives de manière gratuite. Pour y avoir accès le dossier d'inscription COMPLET doit être déposé. Durant ces séances, la personne inscrite pourra essayer librement les activités encore disponibles. Les séances ne sont pas renouvelables ni prolongeables. Ces séances se déroulent sous l'assurance des parents. L'association ne pourra être aucunement responsable en cas d'accident survenu lors des séances d'essai.

Important : L'association met en garde sur le fait que cette solution de découverte ne permet aucunement d'assurer sa place aux séances.

### 4. Mutations :

Le formulaire fédéral devra être rempli et déposé en même temps que le dossier d'inscription.

### 5. Répartition annuelle des activités:

Pour des raisons d'organisation et de réglementation, la « Lorraine Gym Lunéville » ne fonctionnera pas à certaines périodes de l'année pour certaines disciplines. Les séances d'activités (sauf pour les compétiteurs) n'ont normalement pas lieu les jours fériés et durant les congés scolaires de la zone à laquelle appartient

l'académie de Nancy-Metz. Cependant à chaque période de vacances scolaire, des animations Loisi'gym sont proposés à la journée. Les renseignements sont disponibles sur le site internet du club.

Les intervenants professionnels du club seront en congés : 4 semaines en été et 1 semaine à Noël

## 6. Entraînements:

### 1. Présence Sections de Compétition :

Toute personne inscrite en section de compétition assistera à tous les entraînements prévus pour sa catégorie lors de son inscription. Elle devra prévenir son entraîneur en cas d'absence. La gymnastique demandant beaucoup de rigueur, la ponctualité est exigée pour tous les gymnastes et les entraîneurs. Aucune dérogation à cette règle ne sera tolérée (sauf autorisation exceptionnelle). Les entraîneurs, tous les membres du comité, et en règle générale toutes les personnes présentes dans la salle devront être respectées, « le savoir vivre est de rigueur à la Lorraine Gym Lunéville ».

### 2. Tenue:

Tout participant se présentera aux séances en tenue correcte, adéquate et adaptée à sa pratique. Certaines pratiques demandent une tenue particulière. Le participant devra se la procurer à ses frais. Le port de baskets d'extérieur est interdit en salle spécialisée de gymnastique ou dans les autres salles (danse et judo). La personne qui n'est pas dans la tenue adéquate pourra se faire interdire de participer à la séance.

- pour les sections « COMPÉTITION », justaucorps pour les filles, short et léotard pour les garçons. Prévoir une trousse médicale personnelle (sparadrap/bandages, pommade, etc).

- pour les sections « LOISIRS », justaucorps, short, collant, tee-shirt, cheveux longs attachés, bijoux proscrits (seuls clous d'oreilles autorisés).

Les chewing-gums sont interdits aussi bien pendant les entraînements que lors des compétitions.

L'entraîneur en charge de la séance a autorité pour prendre cette décision et la faire appliquer. Le club ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de perte de matériel, de vêtement ou de bijoux. Chaque gymnaste apportera sa bouteille d'eau pour éviter de perpétuelles navettes aux toilettes.

En arrivant au gymnase les enfants devront impérativement se changer aux vestiaires.

Il est formellement interdit de se changer dans les couloirs.

L'usage du téléphone portable par les entraîneurs ou les gymnastes est interdit pendant les séances (sauf pour des usages professionnels)

### 3. Horaires:

Ils seront définis par l'équipe technique en début d'année et pourront être adaptés en cours de saison en fonction des contraintes liées aux infrastructures, à l'encadrement et aux participants. Les horaires indiqués sont ceux de début et de fin des séances.

### 4. Salle:

Tous les gymnastes et tous les entraîneurs respecteront et veilleront au rangement du matériel. L'accès aux installations et à la salle est strictement interdit en l'absence d'une personne majeure responsable du club. Les parents ne sont en aucun cas autorisés à entrer dans la salle pendant la séance. Les portes devront rester fermées. Les jeunes cadres qui n'entraînent pas n'auront également pas accès à la salle et n'auront pas accès au bureau lorsqu'ils sont gymnastes.

## 7. Compétitions:

La politique en matière de compétition doit être efficace et cohérente entre les disciplines et les niveaux de pratique. Elle doit être en adéquation avec les ressources du club. La politique annuelle de compétition est proposée par la présidente de l'association en accord avec la directrice technique. Elle est mise en œuvre par les cadres du club. La pratique de compétition est la pratique qui demande le plus d'investissement à l'association. Les gymnastes, entraîneurs et accompagnateurs sportifs qui pratiquent la compétition représentent la «Lorraine

Gym Lunéville ». A ce titre, ils doivent être exemplaires, en particulier par le port de la tenue de compétition du club adaptée à la pratique considérée lors de chaque compétition individuelle ou par équipe. Le comité directeur fixe cette tenue annuellement.

Cette tenue est à la charge du compétiteur.

Elle se compose de :

Se rajoute pour les masculins : 1 léotard, 1 sokol, 1 short

Se rajoute pour les féminines : 1 justaucorps 1 chouchou

Les autres accessoires tels que les patins, les maniques ou les protège-poignets sont libres.

## 8. Déplacements:

Rendez-vous :

Les gymnastes ont rendez-vous pour les compétitions directement sur le lieu de compétition. Les déplacements ne sont pas pris en charge par le club. Afin de réduire les coûts, les entraîneurs ou les parents peuvent organiser du covoiturage.

Organisation :

L'entraîneur en charge des sportifs devra transmettre les modalités du déplacement une semaine avant la date de départ. Seront précisés, en particulier, les horaires et le lieu

Horaires :

Les gymnastes devront être devant la salle d'échauffement au moins trente minutes avant l'heure de début de compétition.

Absences ou retards:

En cas d'impossibilité pour se rendre à la compétition, le gymnaste devra prévenir dans les plus brefs délais son entraîneur.

En cas d'absence, les frais d'inscriptions seront à la charge du sportif, quel qu'en soit le motif. Si l'absence n'est pas justifiée (certificat médical) les frais de l'amende seront réclamés au représentant légal du gymnaste.

Remboursement des déplacements :

Aucun remboursement des frais de déplacement n'est prévu pour les gymnastes lors des compétitions.  
déplacement aux compétitions.

## 9. Formations:

Frais de déplacement, d'hébergement, et formation

Juges

Niveaux 1 et 2 : Le club prend en charge les frais de formation de juge. Chaque juge devra juger gracieusement obligatoirement un nombre minimal de 2 compétitions durant l'année pour le club, durant 2 années consécutives. En cas d'absence prévisible d'un juge à une compétition, celui-ci doit avertir et organiser son propre remplacement, sous peine de payer l'amende infligée par la FFGym pour absence de juge (50 à 450 euros, après examen du cas par le bureau ou le comité directeur).

Niveaux 3 et 4 : Le candidat souhaitant passer ces niveaux devront en faire la demande et le financement de la formation sera décidée par le comité directeur en fonction des besoins et possibilités du clubs.

Cadres bénévoles:

Le club prend en charge les frais de formation, pour le cadre désireux de se perfectionner. Le cadre s'engage à aller aux différents stages auquel il aurait été inscrit et à encadrer bénévolement pendant 2 saisons complètes.

Les frais de déplacement, hébergement et restauration reste à la charge des participants.

Stages de perfectionnement (départementaux, régionaux ou de zone):

Les frais inhérents à l'inscription, à l'hébergement et/ou à la restauration seront à la charge des gymnastes et de leur famille.

## 10. Discipline et respect:

Il est demandé aux gymnastes, entraîneurs, parents et spectateurs un effort de comportement et de respecter les règles de vie en collectivité lors des entraînements et manifestations de l'association. Ceci dans un esprit sportif et afin que les séances avec des effectifs importants se déroulent au mieux.

L'accès aux salles d'entraînements pour les parents est interdit.

Il est indispensable aussi que l'association soit représentée avec dignité et fierté lors des diverses compétitions et manifestations. Il est déconseillé aux gymnastes de consommer de l'alcool, du tabac, des substances illicites ou listées comme produits dopants. Les gymnastes pourront être soumis à des contrôles anti dopage lors des compétitions.

## 11. Sanctions:

En cas de manquement au règlement, certaines sanctions pourront être prises par le comité directeur.

Selon l'importance de la faute, la sanction sera débattue en comité. La Lorraine Gym Lunéville se réserve le droit d'exclure sans préavis tout membre dont le comportement serait contraire aux valeurs du sport (alcool, produits illicites, violence, insultes, manque de respect...).

## 12. Le bureau et le comité directeur:

Le comité directeur se réunit une fois par mois. L'ordre du jour est défini au préalable. Il décide de la politique du club. Les décisions concernant l'avenir du club sont prises, les informations importantes sont données et les problèmes débattus.

Le bureau se réunira au moindre besoin. Les décisions concernant la gestion courante sont prises, les informations courantes sont données et les problèmes exposés.

## 13. Assemblée générale:

L'assemblée générale a lieu dans la mesure du possible au cours du mois d'octobre. L'exercice financier de l'année commence le 1er septembre pour se terminer le 31 août. Les membres de la « Lorraine Gym Lunéville » sont tous cordialement invités à assister à l'assemblée générale. Tous n'ont pas le droit de vote délibératif.

Le 4 juillet 2024, la Présidente.

Approuvé par le comité directeur du 04 juillet 2024 et par le comité technique du 4 juillet 2024